



**ABRAS STRATEGIE**

**FORMATION  
DES ELUS LOCAUX**

**Catalogue 2010**

La loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux prévoit notamment dans son titre II un droit des élus locaux à la formation. Les frais de formation de l'élu constituent **une dépense obligatoire pour les collectivités**.

Cette loi insère au Code Général des Collectivités Territoriales les articles L.2123-12 et suivants qui en précisent les modalités et les aspects pécuniaires, afin que chaque élu bénéficiaire ou non d'une indemnité de fonction, puisse exercer son droit à la formation sous réserve que celle-ci soit dispensée par un organisme agréé, ce qui est le cas d'Abras Stratégie.

**L'agrément d'Abras Stratégie pour la formation des élus est enregistré en Gironde (33).**

## EDITORIAL

La formation des Elus est un véritable levier de développement stratégique de votre territoire. Face à une complexification de l'exercice de votre mandat et un train de réforme important, ABRAS STRATEGIE vous propose un ensemble de modules de formations destiné à vous fournir un panorama du champ de compétence de votre collectivité.

Notre objectif est de vous accompagner dans l'exercice de votre mandat, en vous faisant bénéficier de l'expérience de spécialistes dans les domaines du budget, de l'urbanisme, du code des marchés publics, de l'Agenda 21...

Quelles que soient vos compétences, la décentralisation rend aujourd'hui nécessaire l'accès à une formation permanente pour compléter votre savoir-faire, répondre à vos multiples obligations et faire connaître votre action.

Agréé par le Conseil National de la Formation des Elus Locaux (C.N.F.E.L.), l'ensemble de nos formations est éligible au titre des dépenses obligatoires de la collectivité. Vous trouverez dans le dossier ci-joint le descriptif de ces formations ainsi que le détail de la procédure de prise en charge du coût de votre formation.

## LE DROIT A LA FORMATION DES ELUS

### ▶ CHAMP D'APPLICATION

Le droit à la formation est ouvert aux membres des conseils municipaux, des communautés urbaines et de villes, des communautés d'agglomération, des communautés de communes, des conseils généraux et des conseils régionaux.

### ▶ NATURE DE CE DROIT

Les frais de déplacement, d'enseignement et, le cas échéant, de séjour donnent droit à remboursement. Les pertes de revenu de l'élu sont également supportées par les collectivités dans la limite de dix-huit jours par élu pour la durée d'un mandat et d'une fois et demie la valeur horaire du salaire minimum de croissance.

Par ailleurs, pour les élus qui ont la qualité de salarié, le droit à la formation prévu par le code général des collectivités territoriales permet de bénéficier d'un congé de formation. La durée de ce congé est fixée à dix-huit jours par élu, quel que soit le nombre de mandats détenus. Ce droit à congé de formation est renouvelable en cas de réélection.

# LE CYCLE DE FORMATION

## CYCLES

Nouveaux  
Elus Locaux

Gestion Locale Territoriale

Développement Durable  
et Citoyenneté

### ELIntro

LA COMMUNE, LES INTERCOMMUNALITÉS,  
LE DÉPARTEMENT, LA RÉGION.

- Notre histoire ;
- Quelles compétences ;
- Quel positionnement aujourd'hui au sein d'un paysage institutionnel en réforme.

### ELGestion01

LES ENJEUX DE LA GESTION LOCALE

- Que dit le législateur ?
- A quelles évolutions doit on se préparer ?
- Etude d'impact.

### ELGestion02

LE CADRE JURIDIQUE DE LA GESTION  
TERRITORIALE

- La gestion des emplois et des compétences ;
- Les différents modes de gestion des services ;
- La responsabilité juridique du Maire, du Président ;
- Les délégations aux adjoints, aux conseillers et aux agents.

### ELGestion03

LES ORGANISATIONS, QUEL MODÈLE  
POUR LES COLLECTIVITÉS ?

- Les évolutions de l'organisation de la participation ;
- Analyse des flux d'information interne et externe ;
- L'organisation des services ;
- L'organisation des commissions ;
- Le rôle des élus ;
- Les outils de pilotage : construire un système d'indicateurs de mesure du résultat.

### ELGestion04

FINANCES ET GESTION PUBLIQUE  
TERRITORIALE

- Les budgets ;
- Les ressources et les dépenses obligatoires ;
- Les subventions, le principe de cofinancement des dépenses publiques.

### ELCitoyen

CITOYENNETÉ – LES PRATIQUES

- La démocratie participative / représentative. Bilan et perspective ;
- La participation citoyenne, les règles du jeu, le rôle de chacun ;
- L'évaluation de l'action publique, qui ? Comment ?
- Les modes de communication.

### ELDévDurable

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Diagnostiquer, mettre en œuvre un projet de Développement Durable ;
- Méthodologie : cas pratiques ;
- Analyse d'impact, quantité, qualité ;
- Intégration des données de gestion financière sur le court, moyen et long terme ;
- Les modes de communication.

# L'ADAPTATION A VOS BESOINS

Les modules de formation que nous vous proposons sont conçus pour être adaptés à vos besoins. Après un premier entretien, nous vous détaillons un programme de formation qui tient compte de vos contraintes en terme de disponibilités et de lieux.

**Exemple :** Ce programme de formation a été conçu pour le conseil municipal d'une municipalité girondine (20 élus) à partir du module [EIDévDurable](#) - Le développement durable.



Fiche technique :  
[EIDévDurable](#) - Le développement durable

## Prendre en compte le développement durable dans les projets politiques locaux

**Objectif général de la formation :** Connaître les enjeux et les étapes d'une mise en place d'une politique de développement durable au sein de sa collectivité (Agenda 21).

### Programme de la journée

8h30 - 9h00	Accueil des participants – Petit déjeuner
9h00 - 10h30	<b>Le développement durable : Principes</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Principes généraux</li><li>• Mise en pratique des fondements du développement durable</li><li>• Tester, sensibiliser et comparer</li></ul>
10h30 - 10h45	Pause
10h45 - 12h30	<b>La Grille RST02 un instrument d'analyse des projets</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Présentation et utilisation</li><li>• Retour sur les fondements du Développement Durable (pourquoi ? comment ?)</li><li>• Analyses et cas pratiques</li></ul>
12h30 - 14h00	Déjeuner
14h00 - 15h45	<b>Les quatre piliers ou dimensions du développement durable</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Le social, l'environnemental, l'économique...</li><li>• Le quatrième pilier : « la gouvernance et la démocratie participative »</li><li>• S'inscrire dans le développement durable, c'est s'inscrire dans un cas pratique</li><li>• Retour d'expérience, analyse des bonnes pratiques</li></ul>
15h45 - 16h00	Pause
16h00 - 17h30	<b>Quels contrôles comment évaluer les résultats ?</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Utilisation de la grille RST02</li><li>• Conclusion et perspective</li></ul>
17h30 - 18h30	<b>Questions et Débat (Proposition à adapter) :</b> Impact attendu sur chaque territoire



ABRAS STRATEGIE - Siège Social : La Forge - Route d'Auros - 33210 LANGON  
Tel. 05 56 63 11 95 | E-mail : [infos@abras-strategie.com](mailto:infos@abras-strategie.com) | Site : [www.abras-strategie.com](http://www.abras-strategie.com)

SARL au capital de 1 000,00 euros | R.C.S. Bordeaux 504 216 227 | Code NAF 7022Z

# QUEL EST VOTRE BESOIN EN FORMATION ?

L'importance de votre collectivité, sa compétence et son ancrage territoriale nous ont amené à décliner notre offre de formation à la fois en *intra* et en *inter*.

## ▶ FORMATIONS COLLECTIVES *INTRA*

Cette solution a été conçue pour répondre plus spécifiquement aux besoins des collectivités locales confrontées à la mise en oeuvre de projet de territoire et qui souhaite l'appuyer par un apport technique et une expertise.

Pour toutes demandes d'informations, veuillez renseigner la fiche qui se trouve en fin de dossier et nous la retourner. Nous prendrons contact avec vous dès réception de celle-ci.

Notre prestation et nos tarifs sont établis en fonction de la taille de votre collectivité.

## ▶ FORMATIONS COLLECTIVES *INTER*

Notre offre de formations collectives en permet de développer des thèmes propres à l'ensemble des collectivités et concernant tous les élus locaux.

### CONDITIONS GÉNÉRALES

En cas de désistement, si ABRAS STRATEGIE n'est pas prévenue **7 jours avant le début du stage**, celui-ci sera facturé intégralement.

Les tarifs comprennent uniquement les frais de formation. Les frais de déplacement et de déjeuner restent à la charge des participants.

### TARIF

Prix net H.T. <sup>(1)</sup> pour une journée de formation et par personne : **450,00 €**

<sup>(1)</sup> Nos prestations de formations ne sont pas soumises à la TVA, les frais d'inscription s'entendent nets.

### MODALITÉS D'INSCRIPTION

Une formation vous intéresse ? Voici comment vous inscrire :

Vous devez renseigner la fiche d'inscription qui se trouve à la fin de ce dossier. Elle est à nous retournée au plus tard **3 semaines** avant le début de la formation.

Si vous souhaitez que votre collectivité prenne en charge le coût de la formation, vous devez faire valider votre fiche d'inscription par celle-ci. Deux possibilités s'offrent à vous :

- **Votre collectivité prend en charge directement le coût de la formation** : Nous lui transmettons une convention de formation qui doit nous être retournée au plus tard huit jours avant la formation ;

- **Vous faites l'avance des frais** : Vous nous faites parvenir votre règlement au plus tard huit jours avant la formation et votre collectivité vous rembourse sur présentation du justificatif de présence que nous vous remettons.

## CONTACT

**P**our tout projet de formation, une rencontre préalable nous permettra d'établir la meilleure adéquation de notre intervention à votre demande.

Pour cela, avant toute action, nous proposons :

- ▶ Un premier contact sous trois jours ;
- ▶ Un rendez-vous personnalisé ;
- ▶ Une proposition d'interventions et de formations adaptée à vos besoins.



**ABRAS STRATEGIE**

**Formation des Elus**

**La Forge**

**Route d'Auros**

**33210 LANGON**



**05 . 56 . 63 . 11 . 95**



**contact@abras-strategie.com**

SARL au capital de 1 000,00 € enregistrée au R.C.S. de Bordeaux sous le n° 504 216 227

SIRET : 504 216 227 00018 / Code APE : 7022Z

N° d'organisme de formations DRTEFP : 72 33 07472 3

Organisme habilité par Conseil National de la Formation des Elus Locaux (C.N.F.E.L.) depuis mai 2009